



Nom du produit : Ciment Teinté (pâte)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

- **Nom du produit:** Ciment teinté (Pâte)
- **Description du produit :** Pâte pour matériaux de construction
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes :

mortier décoratif

Utilisations déconseillées :

Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 16.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Pour plus de détails, se reporter à la fiche technique.
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

Couleurs et Matieres

151 rue de Londres 17220 Sainte Soulle

FRANCE

Tel: + 33 5 46 46 87 95

- **Service chargé des renseignements:** info@cm-paris.com

- **Numéro d'appel d'urgence:**

Tel: 00 33 4 76 69 56 56

Fax: 00 33 4 76 69 54 15

N° ORFILA : 01.45.42.59.59

2. Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Substance ou mélange inoffensif.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Non dangereux

- **Éléments d'étiquetage** Non applicable
- **Déclaration de risques** Non applicable
- **Déclaration de précautions:**

Les déclarations de précautions sur l'étiquette seront réduites, comme indiqué dans le règlement(CE) N° 1272/2008, article 28

- **Autres dangers** Non applicable
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB** indéterminé

3. Composition/informations sur les composants

- **Mélanges**

Caractérisation chimique

Copolymère de: Ester vinylacétique + éthylène + chlorure de vinyle (dispersion dans l'eau)

COMPOSANT / No. CAS	%	No.-CE	Numéro d'enregistrement REACH	REACH SVHC	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Facteur M
alpha-isotridécyl-oméga-hydroxypolyglycoléther 9043-30-5	<2	-	Indisponible	X	Eye Irrit. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	-

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 5 Révision: 15.09.2023



Nom du produit : Ciment Teinté (pâte)

Voir section 16 pour la totalité du texte des phrases R et H

4. Premiers secours

· Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Utiliser les équipements de protection appropriés pour traiter une personne contaminée.

Récupérer les vêtements souillés dans un sac étanche pour décontamination ultérieure.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Montrer cette fiche au médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver à l'eau savonneuse.

Laver immédiatement, abondamment et de manière prolongée (15 mn au moins).

En cas d'inflammation (rougeur, irritation, ..), consulter un médecin.

Montrer cette fiche au médecin.

Récupérer les vêtements souillés dans un sac étanche pour décontamination ultérieure.

· Après contact avec les yeux:

Rinçage à l'eau courante immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).

Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Montrer cette fiche au médecin.

· Après ingestion:

Ne JAMAIS tenter de faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau.

Ne rien donner à boire.

· Indications destinées au médecin:

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction:

Mousse

Poudres

Dioxyde de carbone

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'exposition au feu, empêcher les récipients de chauffer en les arrosant d'eau

· Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

· Autres indications

Rester du côté d'où vient le vent.

Evacuer le personnel à l'abri des fumées.

En cas de feu à proximité:

Rafroidir à l'eau pulvérisée les conteneurs ou équipements exposés à la chaleur; s'assurer qu'il n'y ait



Nom du produit : Ciment Teinté (pâte)

PAS de contact direct entre l'eau et le produit.

Ne pas respirer les fumées.

Ne PAS intervenir sans un équipement de protection adapté.

En cas de feu à proximité, et si les emballages ne sont pas endommagés:

Utiliser les extincteurs appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les gaz.

Ne PAS approcher FACE au vent.

Ne PAS intervenir SANS un équipement de protection adapté.

Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Équipement individuel porter des bottes.

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Aucun.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre siliceuse, neutralisant d'acide, liant universel).

Laver la zone souillée à grande eau.

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact direct avec le produit.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le contact avec l'eau ou l'humidité.

Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique).

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Sensible au gel

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Température de stockage 5-25 ° C

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Paramètres de contrôle

Aucune valeur OEL n'a été établie

· Contrôles de l'exposition

· Équipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Fontaine oculaire.

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Prendre une douche ou un bain en fin de travail.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 5 Révision: 15.09.2023



Nom du produit : Ciment Teinté (pâte)

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

· Protection respiratoire:

Pour les opérations au cours desquelles une exposition par inhalation est possible, utiliser un masque ayant reçu l'aval d'un hygiéniste industriel après évaluation du risque. Là où une exposition par inhalation n'est pas susceptible de se produire, aucune protection respiratoire n'est requise.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail: autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9. Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Information générale

· Aspect:

Forme:	Pateux
Couleur:	Blanc ou teinté
Odeur:	Typique.
valeur du pH:	4,5-7,5 DIN ISO 976

· Changement d'état

Point de fusion:	Non disponible
Point d'ébullition:	100 ° C
Point d'éclair	> 100 ° C (Closed cup)

· Limites d'explosion:

Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité à 25 ° C:	1,4 g/cm ³
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non applicable (réagit avec l'eau et/ou l'octanol)

· Viscosité:

Dynamique à 25 ° C:	5 à 300 mPas
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

· Stabilité : Stable.

· Réactivité

· Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Stable à température ambiante.

· Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation : Ne se produira pas

· Conditions à éviter Aucune à notre connaissance.

· Matières incompatibles: Aucun connu.

· Produits de décomposition dangereux:

Si les règles de stockage et de manipulation sont respectées: aucun connu

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 5 Révision: 15.09.2023



Nom du produit : Ciment Teinté (pâte)

11. Informations toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

- **de la peau:** Non classifié – Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
- **des orale:** Non classifié – Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
- **Inhalation:** Non classifié – Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

· **Sensibilisation :** Non classifié – Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

· **Toxicité par administration répétée :** Non classifié – Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

· **Cancérogénèse :** Non classifié – Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

· **Mutagénèse :** Non classifié – Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

· **Toxicité pour la reproduction :** Non classifié – Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

12. Informations écologiques

Ce matériau n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement

L'estimation écologique de ce produit est basé sur l'évaluation de ses composants

· Autres indications écologiques:

· **Indications générales:** N'est pas classé Dangereux pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Incinérer dans une installation agréée.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Egouttage soigneux.

Incinérer les fûts et flacons dans une installation autorisée.

14. Informations relatives au transport

· No ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA -

· Désignation officielle de transport (libellé) NON réglementé

· ADR -

· ADN, IMDG, IATA -

· Classe(s) de danger pour le transport NON réglementé

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe -

· Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA -

· Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:** Les prescriptions réglementaires reprises cidessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la F.D.S. en

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 5 Révision: 15.09.2023



Nom du produit : Ciment Teinté (pâte)

vous possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Non applicable

· **Évaluation de la sécurité chimique:**

Non applicable.

16. Autres informations

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme. La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et